



Force de Sécurité
Publique et Civile

Bernard Cazeneuve reçoit la CFDT

Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve a reçu ce jeudi 10 novembre 2016 une délégation de la CFDT conduite par Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT.

Cet entretien, orienté sur les questions de sécurité civile, a permis au représentant CFDT en charge des SDIS de s'exprimer sur :

- **Le temps de travail des SPP** : il existe trop de disparités au sein des SDIS et donc entre les fonctionnaires et plus particulièrement sur la garde de 24h. En effet, ce sont les CASDIS qui définissent le temps d'équivalence qui n'est pas harmonisé au plan national. La CFDT rappelle les préconisations de la directive européenne sur le temps de travail et sollicite une harmonisation du temps de travail des SPP respectant les réglementations françaises et européennes.
- **Le statut du volontariat** : la CFDT redoute que le volontariat devienne la variable d'ajustement dans les SDIS. Les gardes postées se généralisent contrairement aux préconisations faites par le Président de la République lors de ses dernières interventions, invitant les SDIS à prioriser l'astreinte pour les SPV. En parallèle, les SDIS ne recrutent plus et les « reçus collés » (titulaires du concours de SPP 1^{ère} classe qui ne trouvent pas de poste) sont de plus en plus nombreux. Nous alertons le ministre car la reconnaissance d'un SPV en travailleur est conditionnée par l'Union Européenne aux 3 critères suivants : la prestation, la rémunération et le lien de subordination. Si on voulait faire reconnaître les SPV comme des travailleurs, on ne ferait pas mieux ! De plus, la récente jurisprudence de l'UE qui demande à la gendarmerie nationale d'appliquer la directive temps de travail démontre qu'il n'y a pas de passe-droit. Il est donc nécessaire de recentrer le volontariat à l'astreinte, sous peine d'un éventuel recours qui risquerait la déstabilisation du modèle de sécurité civile français.
- **Filière sapeur pompier** : La CFDT interpelle le ministre sur les nombreuses difficultés d'application au regard de toutes les promesses non tenues. A la fin des mesures transitoires, trop de SDIS ne seront pas au rendez vous tant attendu. Il est temps de revoir la copie et d'ajuster toutes ces différences.



47-49 avenue Simon Bolivar
75950 PARIS CEDEX 19
☎ +33 (0)1 56 41 52 52.
☎ +33 (0)1 56 41 52 51
✉ interco@cfdt.fr



www.cfdt-fspc.fr